



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "

COMMUNIQUE DE PRESSE - COMUNICADO DE PRENSA

06 novembre 2003

IMMEDIATE

P
R
E
S
S
E
S
R
E
L
E
A
S
E

TUNISIE: la grève de la faim de l'avocate n'émeut guère les autorités

Le centre pour l'indépendance des juges et avocats (CIMA) de la Commission internationale de juristes (CIJ) exhorte le gouvernement tunisien à cesser le harcèlement de l'éminente avocate de droits de l'homme tunisienne qui a entrepris une grève de la faim pour dénoncer les attaques répétées du gouvernement dont elle fait l'objet.

Radhia Nasraoui, qui en est à son 25ème jour de grève de la faim, représente de nombreux clients dans des cas sensibles de droits de l'homme, y compris des cas de détenus politiques. Ses activités l'ont amenée à subir le harcèlement continu des autorités ces dernières années. Elle a ainsi fait l'objet de

- Agression et voie de fait
- Menaces contre sa famille, ses clients, et collègues;
- Saccage de son bureau;
- Confiscation de ses ordinateurs et des dossiers de ses clients
- Entraves à sa liberté de mouvements et à sa liberté d'expression
- Surveillance de son domicile et de son bureau;
- Ecoutes illégales de sa ligne téléphonique.

«Au fil des ans, le gouvernement tunisien a démontré son mépris total pour des principes internationaux fondamentaux des droits de l'homme et a fait des attaques contre des avocats un de ses passe-temps favori» a déclaré Linda Besharaty-Movaed, conseillère juridique du CIMA/CIJ. «Ceci est d'autant plus consternant que la Tunisie entend être un modèle dans la région en matière de droits de l'homme».

Près de 40 avocats ont observé une grève de la faim le 22 octobre dernier en soutien à Maître Nasraoui. Les attaques contre des avocats en Tunisie ont augmenté ces dernières années et de nombreux avocats souffrent du même traitement que celui réservé à Maître Nasraoui. Cependant, les plaintes déposées contre la police ou les services de sécurité sont classées sans suite, menant ainsi à une situation d'impunité totale.

La CIJ/CIMA est intervenue à de nombreuses reprises auprès des autorités tunisiennes au sujet de telles attaques contre des avocats. La CIJ/CIMA a observé le procès de l'Ordre des avocats motivé par des considérations politiques en avril 2003 à l'issue duquel la cour a déclaré qu'une grève de l'Ordre des avocats pour dénoncer les dysfonctionnements de la justice était illégale. En outre, en 2002, à l'invitation des plusieurs ONG et avocats, la CIJ/CIMA a organisé deux missions d'enquête en Tunisie mais a été refoulée à chaque fois à l'aéroport de Tunis et ce sans aucune explication.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Linda Besharaty-Movaed, Conseillère juridique au + 41 22 979 38 09.

The ICJ is an international non-governmental organisation comprising sixty of the world's most eminent jurists and has a worldwide network of national sections and affiliated organisations

81A, avenue de Châtelaine, P.O. Box 216, 1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland
Tel: +41(0) 22 979 3800 – Fax: +41(0) 22 979 3801 – Website: <http://www.icj.org> - E-mail: info@icj.org